



MAIRIE
DE LA
VILLE D'ANNECY
(HAUTE-SAVOIE)

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal d'Annecy

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en
exercice : 45

Présents et
représentés 45

Le compte-rendu de la présente
délibération a été affiché à la porte
de la Mairie.

Délibération réceptionnée en
Préfecture le : **16 DEC. 2016**

et affichée le : 19 décembre 2016

L'An Deux Mille Seize, le douze du mois de décembre, à 18 h 00, heure légale, le Conseil Municipal de la Ville d'ANNECY, dûment convoqué en séance officielle le 2 décembre 2016, s'est réuni dans la Salle Consulaire de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RIGAUT, Maire.

Etaient présents :

Mme BRASIER, MM. PUTHOD, MUGNIER, Mmes DRUZ-AMOUDRY, FIARD, MM. BERNARD, SCAVINI, Mmes ANDRE-LAURENT, TARPIN, MM. BANET, BILLET, Mme GONZO-MASSOL, M. MESZAROS, Maires-Adjoints.

MM. AMOUDRY, POLES, Mme BOURMAULT, MM. CARRE, CHENU, Conseillers Délégués.

M. HERISSON (à partir de la question n° 19, délibération n° 2016-245), Mmes REBELLE, DANJOU DARSY, FOSSORIER, TRICAUD, M. CURIOZ, Mme VANDAME, M. CHIABAUT, Mmes CAILLAT, CADET, M. FRECON (jusqu'à la question n° 23, délibération n° 2016-249), Mme MARTEAU, M. GERMANI, Mme PERRIER, M. ASTORG, Mme LEPAN, MM. DUPERTHUY, NOËL, VALLON, BEXON, Mme DE SACY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration :

Mmes LOICHON, BRO, M. FRECON (à partir de la question n° 24, non délibérée par le Conseil Municipal), Mmes BOREL HOFFMANN, BALAY, FARGES.

Etait absent excusé :

M. HERISSON (jusqu'à la question n° 18, délibération n° 2016-244).

Mme CADET, désignée par le Conseil, prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

- O B J E T -

2016-234 TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2017 - Rapport de Mme BRASIER -

Les tarifs municipaux pour 2017, sans augmentation par rapport à ceux de 2016 pour la plupart, prendront effet au 1^{er} Janvier.

Les tarifs qui ont fait l'objet de délibérations spécifiques en cours d'année sont intégrés au catalogue des tarifs 2017. Ils concernent :

- les activités péri-scolaires ;
- la restauration scolaire ;
- les services restauration et activités personnes âgées ;
- la location de la nouvelle salle municipale Rulland – Solidarité, sise rue de la Solidarité ;

- l'occupation du domaine public pour l'emplacement de véhicules de restauration mobile dit « Food trucks » ;
- les tarifs des archives en lien avec l'exposition sur la Chocolaterie d'Annecy.

Certains tarifs sont nouveaux par rapport à 2016 :

- les nouveaux équipements mis à disposition par le service Logistique et Événements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs, tels qu'ils figurent dans le « CATALOGUE DES TARIFS ET DES TAXES DIVERSES » pour l'année 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. HERISSON étant absent au moment du vote.

AINSI DELIBERE - Ont signé au Registre le Maire et les Membres présents à la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE, ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. BOUCHOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire d'ANNECY dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'ANNECY, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'ANNECY, si un recours gracieux a été préalablement déposé.